

Objet: Concours photos « Mon école, lieu de vie, lieu de droit »

Réseaux: Tous

Niveaux et services: Prim 4^{ème} et 5^{ème} années

- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale;
- Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement fondamental de la Communauté française ;
- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement fondamental ordinaire subventionné :
- Aux Directions des écoles fondamentales ordinaires, primaires, organisées par la Communauté situées en Région de Bruxelles-Capitale et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles;
- Aux Directions des écoles fondamentales ordinaires, primaires, officielles subventionnées par la Communauté situées en Région de Bruxelles-Capitale et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles :
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles fondamentales ordinaires, primaires, libres subventionnées par la Communauté situées en Région de Bruxelles-Capitale et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française situés en Région de Bruxelles-Capitale;

Pour information:

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant de la Région de Bruxelles-Capitale;
- Aux associations de parents ;

Autorités: Ministre de l'Enfance **Signataire(s)**: Jean-Marc NOLLET

Gestionnaires: Cabinet du Ministre de l'Enfance – Cellule « Ecole, lieu de vies »

02/213.35.32

Enseignement - Ecole, lieu de vie, lieu de droit 02 –213 59 11 www.agers.cfwb.be

Mots-clés : Duplicata :



Bruxelles, le 18 mars 2003

CIRCULAIRE n: 487

Objet: Concours Photos « Mon école, lieu de vie, lieu de droit »

Mesdames, Messieurs,

Par la présente circulaire, je souhaite vous informer de l'organisation d'un concours photos « Mon école, lieu de vie, lieu de droit » qui se déroulera durant le semestre en cours.

Le concours photos « Mon école, lieu de vie, lieu de droit » s'adresse à toutes les classes de 4ème et 5^{ème} années¹ des écoles primaires organisées ou subventionnées par la Communauté française dans la région de Bruxelles-Capitale.

Ce concours, auquel je m'associe pleinement, est organisé suite à une proposition de la FIC-Bruxelles, avec le soutien de la CGSP-Enseignement-Bruxelles, du SEL-SETCa-Bruxelles et de Ce concours bénéficie également de la collaboration de la Presse l'UCEO-Brabant. photographique et filmée de Belgique, section photo de l'Association des Journalistes de Presse.

Ce concours est né de réflexions menées au sein des diverses instances syndicales quant à la nécessité de faire de l'école un lieu de vie et de droit permettant à chaque enfant de s'y développer en vue de devenir un citoyen acteur et responsable, de notre société.

L'école, lieu de vie et lieu de droit, doit être un espace dans lequel l'enfant apprend au quotidien à discuter de ses opinions, à exprimer ses peurs et ses frustrations mais également, tout en s'affirmant, à résoudre pacifiquement les conflits qu'il rencontre au cours de son évolution. L'école, lieu de vie et lieu de droit doit être un espace de découverte de l'autre, et de rencontre des différences, dans le respect de chacun.

¹ Si des classes-degrés de 3^{ème}/4^{ème} ou de 5^{ème}/6^{ème} années primaires sont organisées dans l'école, c'est l'ensemble de ces classes-degrés qui peuvent participer au concours.

Le concours « Mon école, lieu de vie, lieu de droit » veut donc être l'occasion d'initier dans chaque classe participante l'amorce d'un travail pédagogique sur ce thème.

Vous trouverez toutes les informations utiles, que je vous demande de bien vouloir relayer auprès de vos différentes classes, dans le règlement du concours joint en annexe.

Je vous remercie d'ores et déjà pour l'attention que vous porterez à cette initiative.

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental.

Jean-Marc NOLLET

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

« Mon école, lieu de vie, lieu de droit »

Le présent concours est organisé suite à une proposition de la FIC-Bruxelles (Fédération des Instituteurs Chrétiens), avec le soutien de la CGSP-Enseignement-Bruxelles, du SEL-SETCa-Bruxelles, de l'UCEO-Brabant, de la PPFB (Presse photographique et filmée de Belgique) et le soutien du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de la Communauté française.

Le concours « Mon école, lieu de vie, lieu de droit » veut être l'occasion d'initier dans chaque classe participante l'amorce d'un travail pédagogique quant à la nécessité de faire de l'école un lieu de vie et de droit permettant à chaque enfant de s'y développer en vue de devenir un citoyen acteur et responsable, de notre société.

L'école, lieu de vie et lieu de droit, doit être un espace dans lequel l'enfant apprend au quotidien à discuter de ses opinions, à exprimer ses peurs et ses frustrations mais également, tout en s'affirmant, à résoudre pacifiquement les conflits qu'il rencontre au cours de son évolution. L'école, lieu de vie et lieu de droit doit être un espace de découverte de l'autre, et de rencontre des différences, dans le respect de chacun.

1. Thème et objet du concours

Le thème du concours est « Mon école, lieu de vie, lieu de droit ».

Il s'agit d'illustrer ce thème, au moyen de la réalisation de photos :

- mettant en évidence des comportements, des situations, des façons d'agir, des initiatives, constituant une action en faveur du développement d'une école lieu de vie et lieu de droit :
- dénonçant des situations où, au contraire, des formes de « non-droit » sont mises en avant

2. Participation

Le concours s'adresse à toutes les classes de 4^{ème} et 5^{ème} années² des écoles primaires organisées ou subventionnées par la Communauté française dans la région de Bruxelles-Capitale.

Les classes dont l'instituteur fait partie de la coordination du concours ne sont pas autorisées à participer au concours.

² Si des classes-degrés de 3^{ème}/4^{ème} ou de 5^{ème}/6^{ème} années primaires sont organisées dans l'école, c'est l'ensemble de ces classes-degrés qui peuvent participer au concours.

3. Inscription préalable

Le formulaire d'inscription préalable gratuite au concours joint en annexe doit être retourné à la coordination du concours « Mon école, lieu de vie, lieu de droit » pour le 4 avril au plus tard.

4. Mode de participation

- Chaque classe participante présente un maximum de 5 photos, développées au format 10-15 cm.
- Les photos sont présentées en couleur ou en noir et blanc.
- Une courte légende accompagne chaque photo. Elle peut se présenter sous forme d'un texte explicatif ou narratif ou d'un poème de 4 vers maximum.
- Les légendes ne constituent pas un critère de sélection des photos.

5. Modalités

- Au dos de chaque photo sont inscrits les renseignements suivants :
 - i. nom et adresse de l'école, le cas échéant adresse électronique ;
 - ii. classe et coordonnées de l'instituteur, le cas échéant adresse électronique ;
 - iii. nom, prénom, âge de l'auteur ;
 - iv. lieu et date de la prise de vue.
- Les photos ne seront pas restituées et pourront être utilisées, de même que les légendes, par les organisateurs du concours pour illustrer une brochure consacrée à la publication des photos primées.
- Les participants acceptent que leur production soit diffusée (exposition et publication) à des fins pédagogiques par l'organisateur.
- Les photos présentées ne peuvent avoir été précédemment primées lors de concours ou de prix antérieurs. Toutes les parties de l'image doivent être l'œuvre des participants.
- A titre tout à fait exceptionnel, les classes qui désirent participer au concours et sont dans l'incapacité de le faire pour des raisons financières, adressent une demande motivée à la coordination du concours, au moment où elles envoient leur formulaire d'inscription.
- L'instituteur responsable de chaque classe participante devra impérativement s'assurer que l'accord des parents des élèves participants figurent au verso des photos envoyées pour le concours, afin d'autoriser la diffusion de ces photos dans le cadre du suivi ultérieur de ce concours;

6. Envoi

Les photos <u>accompagnées de leurs négatifs</u> doivent parvenir à la coordination du concours, au plus tard le 9 mai 2003, le cachet de la poste faisant foi.

<u>7. Jury</u>

Le jury est constitué par la coordination du concours photo « Mon école, lieu de vie, lieu de droit ».

Il est constitué au minimum d'un représentant :

- de la FIC :
- du SEL-SETCa;
- de la CGSP;
- de l'UCEO:
- de la PPFB;
- du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de la Communauté française ;

et de différents spécialistes.

Les décisions du jury sont sans appel.

8. Photos lauréates

Une seule photo par classe peut être primée.

Les photos lauréates feront l'objet d'une exposition et de la publication d'une brochure.

Les classes ayant réalisé ces photos lauréates se verront remettre un prix pédagogique particulier.

9. Remise des prix

La remise des prix aura lieu lors d'une réception où seront invitées l'ensemble des classes participantes en fin d'année scolaire.

La date et le lieu de cette réception seront communiqués ultérieurement.

Les classes participantes, qui ne seraient pas présentes à la remise des prix, seront averties des résultats par courrier électronique, ou à défaut, par courrier classique.

10. Réserves

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés souverainement par les organisateurs du concours.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas présenter les photos ne correspondant pas à l'esprit du concours.

11. Acceptation du règlement

En participant au concours, chaque participant confirme son accord avec le présent règlement.

Adresse de la Coordination du concours « Mon école, lieu de vie, lieu de droit »

Cabinet du Ministre de l'Enfance Coordination du concours « Mon école, lieu de vie, lieu de droit » Rue Belliard, 9-13 1040 Bruxelles

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS « Mon école, lieu de vie, lieu de droit »

A renvoyer $\underline{au\ plus\ tard\ pour\ le\ 4\ avril\ 2003}$ par courrier à l'adresse suivante :

Cabinet du Ministre de l'Enfance Jean-Marc Nollet La coordination du concours photos « Mon école, lieu de vie, lieu de droit » Rue Belliard 9-13 1040 Bruxelles

•	ECOLE:	
•	$CLASSE: 4^{\grave{e}me}/\ 5^{\grave{e}me}\ ann\acute{e}\ (biffer\ les\ mentions\ inutiles)$	
•	ADRESSE DE l'ECOLE :	
	Adresse électronique éventuelle :	
•	COORDONNEES DE L'INSTITUTEUR RESPONSABL	Ε
	Nom:	
	Prénom :	
	Adresse:	
	Adresse électronique éventuelle :	
•	Date de l'envoi (signature)	Sceau de l'établissement